cnsd
Communiqué de Presse
Confédération Nationale des Syndicats Dentaires

Contact :
Julie Alseda
01 56 79 20 45
alseda@cnsd.fr

26 juin 2015

Formation continue : le DPC tourne à la bouffonnerie !

La section sociale du conseil de gestion de l'OGDPC (Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu) vient de fixer les objectifs et forfaits DPC de prise en charge 2015 pour chaque profession de santé.
Seule la profession dentaire a vu son budget alloué à la formation baisser. La CNSD s'insurge d'une telle discrimination.

L'enveloppe budgétaire octroyée aux chirurgiens-dentistes permet de former moins d'1/3 de la profession avec un forfait individuel 3 fois plus bas que celui d'un médecin.

L'insuffisance du budget 2014 était déjà criante, moins de 18% des praticiens ayant eu accès au développement professionnel continu (DPC). A la fin du mois de juin 2015, le budget alloué est déjà épuisé et les sessions de la 2ème moitié de 2015 seront réalisées sans prise en charge DPC.

La CNSD s'étonne que toutes les autres professions de santé aient vu leur budget prévisionnel augmenter de 10 à 100% et ne comprend pas les raisons qui ont motivé le coup de rabot pour le dentaire. D'autant plus que les reliquats budgétaires des années précédentes ont été répartis entre toutes les autres professions.

Le ver était dans le fruit. 2 ans après un démarrage calamiteux : choix des thèmes « fourre-tout », budget d'emblée inadapté, organisation et gestion administrative cauchemardesques, suivi inexistant… le DPC, instauré par la loi HPST, n'est plus que l'ombre de lui-même.
Pire, les dernières orientations prises par la tutelle semblent bien montrer qu'il serait réservé au service des intérêts de certains tant les différences de traitement entre les professions de santé sont criantes.
La profession dentaire est-elle encore considérée oui ou non comme une profession de santé? Si oui, pourquoi, n'avons-nous pas un accès égal au DPC?

Face à ce simulacre d'organisation de formation continue, les chirurgiens-dentistes veulent structurer leur propre formation continue par la création d'une haute autorité sans subir l'ingérence et l'incompétence d'une organisation étatique inadaptée qui ne laisse à la profession aucun pouvoir de décision.

Attachée et fière de sa formation continue, la profession exige aujourd'hui d'être entendue par les autorités de tutelle, d'être prise en compte à l'instar de toutes les professions de santé et d'être reconnue dans ses compétences en formation continue.

La CNSD avertit que dans le cas contraire, elle prendra le parti de se détourner officiellement du système DPC et refusera toute participation à toutes ses instances.